

Admission des étudiants internationaux en provenance de l'extérieur du Canada

Programme admissible à tous les étudiants internationaux :

- *Dessin de bâtiment*

Partenariat Québec-France

Grâce à l'entente France-Québec, les candidats de citoyenneté française sont admissibles aux programmes de *Bijouterie-joaillerie*, *Photographie* et *Dessin de bâtiment* et ce, au tarif financé par le ministère de L'Éducation et de l'Enseignement supérieur.

Diplôme d'études professionnelles en Bijouterie-joaillerie

- 1800 heures (16 mois consécutifs)

- Dates d'entrées en formation : août, octobre, janvier et mars

Aptitudes préalables requises : Excellente dextérité digitale et manuelle, excellente vision, aisance à l'informatique, minutie, facilité à apprendre de façon autonome, sens des responsabilités

Tarifs incluant le matériel

-Candidats de nationalité française : 1025\$* (dû à l'entente Québec-France)

-Candidats non originaire de la France : non admissible faute de place suffisante

**Les coûts de formation sont sujets à changement sans préavis*

IMPORTANT

- Formation dispensée en classe, à temps plein, en formule « **enseignement individualisé** »
- Aucun cours ne sont dispensés par des enseignants. Apprentissage autonome à l'aide de guides d'apprentissages et de capsules vidéos.
- Un enseignant est disponible pour répondre aux questions des élèves
- Il est **obligatoire de réussir les modules dans les délais prévus et de ne pas cumuler d'échecs pour demeurer en formation.**
- Cette formule exige une facilité d'apprentissage et d'adaptation, une rapidité d'exécution, une excellente autonomie et un bon sens de l'organisation.

Diplôme d'études professionnelles en Photographie

- 1800 heures (17 mois consécutifs)
- Dates d'entrées en formation : août et janvier

Aptitudes préalables requises : Excellentes connaissances informatiques, rapidité, aisance et débrouillardise à l'informatique, facilité à apprendre de façon autonome, sens des responsabilités

Tarifs incluant le matériel

- Candidats de nationalité française : 725\$* (dû à l'entente Québec-France)
- Candidats non originaire de la France : non admissible faute de place suffisante

**Les coûts de formation sont sujets à changement sans préavis*

IMPORTANT

- Formation dispensée en classe, à temps plein, en formule « **enseignement individualisé** »
- Aucun cours ne sont dispensés par des enseignants. Apprentissage autonome à l'aide de guides d'apprentissages et de capsules vidéos.
- Un enseignant est disponible pour répondre aux questions des élèves
- Il est **obligatoire de réussir les modules dans les délais prévus et de ne pas cumuler d'échecs pour demeurer en formation.**
- Cette formule exige une facilité d'apprentissage et d'adaptation, une rapidité d'exécution, une excellente autonomie et un bon sens de l'organisation.

Diplôme d'études professionnelles en Dessin de bâtiment

***Dispensé en classe mais en formule enseignement individualisé au même titre que les élèves EN LIGNE**

- 1800 heures (16 mois consécutifs)
- Dates d'entrées en formation : août, octobre, janvier et mars

Aptitudes préalables requises : Excellentes connaissances informatiques, aisance, rapidité et débrouillardise à l'informatique, très bonne perception spatiale (capacité de visualiser en 3D), facilité à apprendre de façon autonome, sens des responsabilités

Tarifs incluant le matériel

- Candidats de nationalité française : 441\$* (dû à l'entente Québec-France)
- Candidats non originaire de la France : 21 105\$

**Les coûts de formation sont sujets à changement sans préavis*

IMPORTANT

- La formation Dessin de bâtiment est dispensée en classe, à temps plein. Le permis d'études ne pouvant être délivré pour une formation en ligne à domicile
- La formation demeure néanmoins offerte en formule « **enseignement individualisé en ligne** »
- Aucun cours ne sont dispensés par des enseignants. Apprentissage autonome à l'aide de guides d'apprentissages et de capsules vidéos.
- Les enseignants sont disponibles **EN LIGNE UNIQUEMENT** pour répondre aux questions des élèves et effectuer les corrections
- Il est **obligatoire de réussir les modules dans les délais prévus et de ne pas cumuler d'échecs pour demeurer en formation.**
- Cette formule exige une facilité d'apprentissage et d'adaptation, une rapidité d'exécution, une excellente autonomie et un bon sens de l'organisation.

Critères d'admission et dépôt des candidatures pour tous les étudiants étrangers

Procédures d'admission

Les candidatures sont évaluées par un comité, 4 fois par année. Une réponse sera ensuite acheminée rapidement par courriel. Les candidats retenus pourront effectuer une demande d'admission officielle.

Date limite pour le dépôt des candidatures :

- Pour la rentrée d'août : **20 mars**
- Pour la rentrée d'octobre : **20 mai**
- Pour la rentrée de janvier : **20 août**
- Pour la rentrée de mars : **20 octobre**

Critères de sélection dû au nombre de places limité

- Les candidatures issues de l'entente Québec-France seront priorisés
- Les candidats doivent détenir les préalables scolaires exigés (équivalent au diplôme d'études secondaires Québécois)
- Le français doit être la langue maternelle, faute de quoi le candidat doit montrer une excellente maîtrise de la langue (niveau C1 minimalement à un test de français reconnu)
- Les acquis scolaires et professionnels sont considérés
- L'expérience connexe au domaine représente un atout (formation, expérience personnelle et/ou professionnelle)
- La candidature doit être appuyée par une lettre de motivation démontrant l'intérêt envers la formation et la maîtrise des aptitudes exigées

Dépôt des candidatures

Faire parvenir tous les documents suivants, **en un seul envoi**, à : isabelle.myrand@cssdd.gouv.qc.ca et ce, avant la date limite citée précédemment.

- diplôme et/ou relevé de notes ou évaluation comparative des études (l'équivalent du diplôme d'études secondaires Québécois minimalement)
- preuve de réussite d'un examen de français reconnu (sauf pour les citoyens originaire de la France)
- copie du passeport
- acte de naissance
- lettre de motivation faisant état de vos intérêts et aptitudes en lien avec le domaine
- curriculum vitae attestant vos expériences scolaires et professionnelles
- portfolio ou tout autre documents pouvant appuyer votre candidature

Attention : Seuls les dossiers complets seront traités

Si vous êtes au Québec et avez déjà un permis d'études :

En plus des documents ci-dessus, merci de joindre également une copie de votre permis d'études, CAQ et permis de stage coop. Puis, dans la lettre de motivation, merci de nous indiquer le programme d'études en cours et les raisons qui vous incitent à effectuer un changement de programme.

Nouveauté concernant le programme de l'expérience Québécoise (PEQ)

Si vous désirez vous installer au Québec une fois diplômé, prenez connaissance des nouveautés concernant le PEQ ». Entre autres, les finissants doivent désormais détenir une expérience de travail dans leur domaine d'études avant de présenter une demande de certificat de sélection du Québec. À cet effet, visitez le : <https://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/informations/actualites/actualites-2020/modifications-peq-2020.html>

Particularités du paiement

Ressortissants français : La totalité du paiement doit être effectué à la première journée de cours

Ressortissants non français : Le montant total doit être acquitté en 4 versements, soit 25% à la première journée de classe, puis 25% à chaque tranche de 450 heures de formation. **En cas de dépassement de 1800 heures de formation, les heures excédentaires seront facturées.** Pour l'obtention du permis d'études, il sera nécessaire de prouver que vous pourrez subvenir à vos propres besoins et ceux des membres de votre famille, s'il y a lieu, pendant que vous serez au Canada. Pour plus de détails consultez le : <https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/permis-etudes/obtenir-documents.html#doc3>

Frais d'assurance maladie et hospitalisation

En vertu des règlements du ministère de l'Immigration, francisation et intégration du Québec, tout étudiant étranger* doit être titulaire d'un contrat d'assurance maladie et hospitalisation valide au Québec. **Il est obligatoire d'apporter au centre une preuve d'adhésion à une assurance lors du début de la formation.** Le centre Maurice-Barbeau se décharge de toutes responsabilités entourant les frais médicaux et d'hospitalisation.

* Les ressortissants français peuvent bénéficier gratuitement du régime de l'assurance maladie du Québec. À cet effet, l'attestation d'affiliation au régime de sécurité sociale français sera exigée.

Validation de votre choix de programme

Les étudiants ont la responsabilité de se renseigner sur leur programme d'études et les aptitudes préalables requises pour réussir la formation. Le centre se réserve le droit de mettre fin à la formation d'un candidat qui cumule des absences, retards et/ou échecs dans le programme d'études.

Synthèse des démarches à effectuer et des documents obligatoires à fournir pour étudier au centre et ce, peu importe votre pays d'origine
(suite à l'acceptation de votre candidature)

Étape 1 : Demande d'admission

Après avoir obtenu la confirmation d'admissibilité vous pourrez compléter le formulaire de demande d'admission sur le site Admission FP (<https://www.admissionfp.com>). Puisque vous n'avez pas de code permanent, il faut télécharger le « **formulaire manuscrit** » dans les liens utiles de la page d'accueil. Notez que **des frais de 10.15\$ payables par carte de crédit seront exigés.**

Région à sélectionner : Capitale-Nationale-Chaudières-Appalaches (03-12)
Centre de services scolaire Des Découvreurs et centre Maurice-Barbeau
Puis sélectionner le programme de votre choix.

Veuillez laisser libre les cases dont vous ne détenez pas l'information, puis envoyer le formulaire signé et daté à : isabelle.myrand@cssdd.gouv.qc.ca afin d'obtenir une lettre d'admission par courriel.

Étape 2 : Obtention du Certificat d'acceptation du Québec (CAQ)

Vous trouverez sur ce site les éléments exigés pour une demande de CAQ :
<http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/services/caq-electronique/main-demande.html>

Le CAQ doit être valide pour toute la durée de la formation. Pour obtenir un CAQ, il faut d'abord effectuer une demande de sélection temporaire pour étudier au Québec. Notre centre fait partie des établissements scolaires désignés. Le numéro d'établissement d'enseignement sera indiqué dans votre lettre d'admission. Pour plus de détails visitez le : <https://www.quebec.ca/education/etudier-quebec/obtenir-autorisations>

Conservez votre identifiant et mot de passe afin de suivre votre dossier en ligne au besoin. N'oubliez pas d'indiquer toutes les personnes qui vous accompagneront dans la section spécifique.

Étape 3 : Obtention du Permis d'études (Canada) ET obtention du Permis de travail pour effectuer des stages

Le permis d'études doit également être valide pour toute la durée de la formation. Puisque la formation comporte un stage, **l'étudiant doit aussi avoir le « permis de travail dans le cadre d'un programme coopératif ou d'un programme de stage » (permis de travail stage coop).**

La demande de permis de travail stage coop se fait automatiquement lors de la demande du permis d'études au : <https://www.cic.gc.ca/francais/information/demandes/etudiant.asp>

Il suffit de mentionner que le travail est une composante essentielle de vos études.

La preuve exigence de travail à l'étude est votre lettre d'admission indiquant que vous avez un stage obligatoire à faire en formation. S'il s'agit de votre première demande auprès de Citoyenneté et Immigration Canada, vous n'avez pas d'IUC. Si le formulaire vous demande votre IUC, inscrivez « sans objet » ou « s.o » ou n'inscrivez rien. Votre niveau d'études est DEP (Diplôme d'études professionnelles ou Secondaire professionnel) et votre domaine d'études Métiers/professionnel.

Votre permis d'études sera assorti de votre permis de travail hors campus (20 heures/semaine pendant les cours et à temps plein pendant les congés scolaires).

Pour vérifier les délais de traitement par pays vous pourrez consulter le site:

<http://www.cic.gc.ca/francais/information/delais/index.asp>

Demande du permis de travail stage coop

Si vous n'obtenez pas le permis de travail stage coop en même temps que votre permis d'études, vous devrez en faire la demande séparément, dès les premiers jours de votre arrivée au Canada car ce permis est obligatoire pour effectuer un stage et compléter votre formation. Pour plus d'information :

<https://www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/etudier-canada/travail/stagiaire.html>

- Le type de permis de travail : Permis de travail en vertu du programme de stage coop
- Le nom de l'employeur : Centre de services scolaires des Découvreurs
- Adresse de l'employeur : 920 Noël-Carter, Québec (QC) G1V 5B6
- Titre de l'emploi : Étudiant-stagiaire
- Type de fonction : Stage obligatoire durant les études professionnelles
- Durée de l'emploi prévu : Indiquer la dates de début et de fin de la formation
- Numéro de l'avis : N/A

IMPORTANT

Il est préférable de prévoir minimalement 4 mois pour l'obtention des documents requis. Pour entamer la formation, tous les documents exigés doivent être obtenus au moins 2 semaines avant la date de début du programme.

Puisque nous ne sommes pas spécialisés dans le domaine de l'immigration, le centre n'est pas en mesure d'offrir un service d'accompagnement en ce qui concerne les enjeux de la venue au Québec et les démarches à effectuer pour l'obtention des documents. Il est recommandé de retenir les service d'une firme d'avocats spécialisés, moyennant certains frais.

Au plaisir de vous accueillir!

Isabelle Myrand
Conseillère d'orientation
Responsable de l'admission
Isabelle.myrand@cssdd.gouv.qc.ca